



N° 44

Le 28 février 1991

LE GOUVERNEMENT DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉCLAMATIONS DE GUERRE CONTRE L'IRAQ PRÉSENTÉES PAR DES CANADIENS TOUCHÉS PAR L'INVASION DU KOWEÏT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé aujourd'hui que les Canadiens et les sociétés canadiennes dont les biens ont été perdus, endommagés ou détruits à la suite de l'invasion du Koweït par l'Iraq, et les Canadiens qui ont subi des blessures à la suite de cette invasion devraient informer le gouvernement du Canada de leurs éventuelles réclamations contre le gouvernement de l'Iraq.

Les intéressés sont priés de faire parvenir les renseignements demandés au service suivant :

Direction du droit économique et commercial
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Télécopieur : (613) 992-2467

Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada aimerait obtenir ces renseignements le plus tôt possible pour que le gouvernement du Canada soit en mesure de présenter une demande d'indemnisation au gouvernement de l'Iraq.

- 30 -

Pour plus de renseignements, les représentants des médias peuvent s'adresser au :

Pupitre de la crise du Golfe
Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 992-6346